

Toutes les missions, tous les services, toutes les implantations, tous les grades, tous les agents seront directement impactés par les mesures en cours et les réformes annoncées dans le cadre de « CAP 2022 » ! Comme environ 4 millions de salariés qui ont le statut de fonctionnaire en France, **des milliers d'agents de la DGFIP sont visés directement par la perte de leur emploi.**

Le statut de fonctionnaire garantit des droits fondamentaux comme celui à un emploi à vie, à une rémunération de base garantie et à la « carrière » (progression professionnelle, hausse régulière du salaire, etc.).

Parmi les mesures annoncées par le 1<sup>er</sup> ministre et Gérard DARMANIN, il y a l'emploi massif de contractuels, des salariés sans les droits de la fonction publique, pour remplacer les fonctionnaires. En même temps un plan de « départs volontaires », sans réelle limitation de nombre, doit se débarrasser de dizaines de milliers de salariés, censés aller trouver un emploi dans le privé. Cette mesure doit permettre 4,5 milliards d'euros d'économies par an à partir de 2020.



#### Parce que nous sommes pour :

Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, le dégel immédiat de la valeur du point d'indice et l'augmentation du pouvoir d'achat.

L'abrogation du jour de carence.

Des créations d'emplois statutaires indispensables au bon fonctionnement du service public.

Le renforcement et l'amélioration des missions de la DGFIP.

Un plan de titularisation et des mesures fortes contre la précarité.

Une amélioration des conditions de travail.

La préservation et l'enrichissement du Statut Général.

En rejoignant l'appel à la grève et à manifester des syndicats CGT, Solidaires, FO, FSU, CFTC, CGC,

**MOBILISONS-NOUS LE 22 MARS,  
POUR NOS EMPLOIS ET NOS MISSIONS !!!**



**Seule une mobilisation massive des agents pourra les faire reculer !**

Alors soyons toutes et tous en grève et en manifestation avec l'ensemble de la Fonction Publique.

**Ne lâchons rien, l'heure est à la mobilisation générale !**

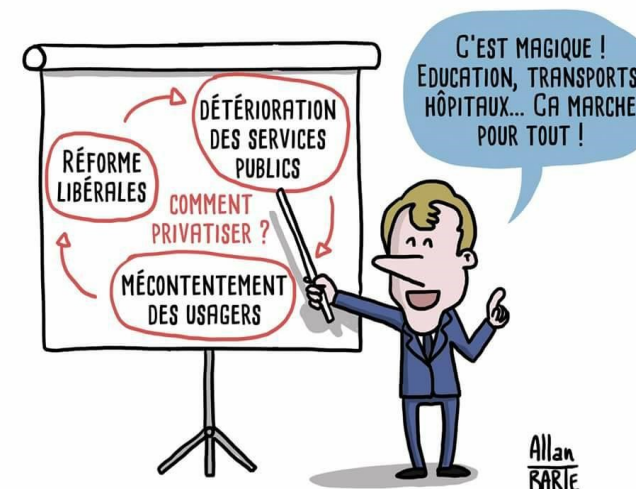


**PERSONNE NE DOIT ÊTRE DUPE DES INTENTIONS  
DU GOUVERNEMENT :  
FIN DE LA DGFIP D'ICI 4 ANS !!!**

Mars 2018

**Le gouvernement a décidé de s'attaquer frontalement à la Fonction publique, à ses missions et à ses agents.**

#### MASTER CLASS «DÉZINGAGE DU SERVICE PUBLIC»



Après le gel de la valeur du point, le rétablissement du jour de carence, les 120.000 nouvelles suppressions d'emplois, les annonces unilatérales faites le 1<sup>er</sup> février constituent autant de graves régressions potentielles.

Que ce soit en matière de pouvoir d'achat, de défense des missions publiques et des moyens qui leurs sont attribués, les politiques actuelles vont dans le mauvais sens tant pour les agents, que les missions publiques et la population.

En particulier, les conditions de travail n'ont jamais été autant dégradées. De nouvelles suppressions d'emplois et le plan de départs « volontaires » aggraveront encore cette situation.

**Les orientations gouvernementales au titre du « Chantier Action Publique 2022 » sont claires et violentes.**

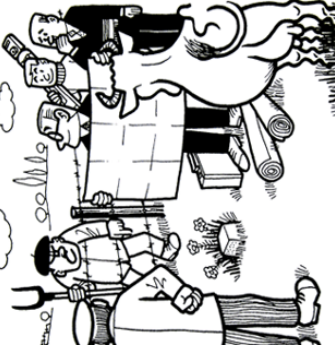
Restreindre au maximum le périmètre des politiques publiques au moyen de :

- transferts
- privatisations
- abandons de missions
- vaste plan de suppression de 120.000 emplois de fonctionnaires par « Rupture conventionnelle collective »

Pour en faire une source de profits offerte au secteur marchand, et gérer l'Etat et la puissance publique comme une entreprise privée.

**Il est urgent et nécessaire de prendre des mesures allant dans une direction radicalement différente de celle prise à la DGFIP !**

Voir en pages intérieures le « mode d'emploi gouvernemental » de suppression de la DGFIP et de ses agents mis en œuvre.

| MISSIONS DGFiP<br>MENACEES DE<br>DISPARITION                                                                                                                                                                         | MESURES EN COURS ET/OU ANNONCEES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | CONSEQUENCES POUR LES USAGERS                                                                                                                                                                                                                                                 | CONSEQUENCES POUR<br>LES AGENTS DES<br>FINANCES PUBLIQUES                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ACCUEIL DES<br>USAGERS : <ul style="list-style-type: none"><li>➢ Centres de prélèvement.</li><li>➢ Centres d'appel</li><li>➢ Centres d'encaissement.</li><li>➢ Accueil des Centres des Finances publiques.</li></ul> | Généralisation des plateformes « Centres de Contact »                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Transfert des paiements en espèces à la Poste.<br>Appauvrissement de l'accueil physique, qui conduit à l'isolement des personnes les plus fragilisées et creuse la fracture sociale et numérique. Il y a bien rupture de l'égalité de traitement des citoyens devant l'impôt. | Externalisation/privatisation,<br><b>réduction/suppression des emplois.</b>                                                                                                                                                                                        |
| DOMAINES SPF                                                                                                                                                                                                         | Régionalisation et restructuration globale : <ul style="list-style-type: none"><li>– Suppression de 42 brigades départementales</li><li>– Fusion généralisée des SPF en 2019 (1par département)</li><li>– « allègement » des tâches des SPF</li></ul> Relèvement des seuils de consultation d'évaluation domaniale.                                         | Bientôt un service payant pour les usagers ?<br>Privation de service pour les petites collectivités locales.                                                                                                                                                                  | Externalisation/privatisation,<br><b>réduction/suppression des emplois.</b>                                                                                                                                                                                        |
| CONTRÔLE FISCAL                                                                                                                                                                                                      | Projet de loi « Droit à l'erreur » :<br>D'une administration faisant respecter le droit et les obligations de chacun, vers une administration de conseil et de services aux entreprises et aux privilégiés.<br>Note de service « mise en place du suivi des compétences ».                                                                                  | La mission de contrôle n'est plus conçue comme étant au service des citoyens et de l'intérêt général mais au service des contrôlés.                                                                                                                                           | Aux oubliettes les trois piliers du contrôle fiscal : le budgétaire, le dissuasif et le répressif, contrepartie du système déclaratif.<br><b>Affectations « au choix » et Mobilité forcée.</b>                                                                     |
| CADASTRE                                                                                                                                                                                                             | Fin programmée de la mise à jour du plan cadastral par les géomètres de la DGFiP : abandon du tryptique topographie / foncier / fiscalité.                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                            | Externalisation/privatisation,<br><b>réduction/suppression des emplois.</b>                                                                                                                                                                                        |
| ENREGISTREMENT - PATRIMOINE - SPF                                                                                                                                                                                    | la DGFiP a confié à la société privée KERN RH la numérisation de 70 millions de documents sur 120 d'ici 3 ans.                                                                                                                                                                                                                                              | La mission Publicité Foncière est essentielle dans notre pays : qui possède quel bien immobilier, et donc qui peut le céder avec précision ?                                                                                                                                  | Externalisation/privatisation,<br><b>réduction/suppression des emplois.</b>                                                                                                                                                                                        |
| FISCALITE : <ul style="list-style-type: none"><li>➢ Evasion fiscale et lutte contre la fraude</li><li>➢ Prélèvement à la source</li></ul>                                                                            | En passant du mirage de la pseudo-sanctuarisation au droit à l'erreur réclamé par le MEDEF, le contrôle de proximité est mis au rencart et l'ensemble des corps de contrôle et de programmation mis à mal.<br>Véritable privatisation du recouvrement, la réforme du P.A.S va atomiser les structures actuelles, transformer toutes les chaînes de travail. | Dégradation du service rendu à l'utilisateur.                                                                                                                                                                                                                                 | Externalisation/privatisation,<br><b>réduction/suppression des emplois.</b>                                                                                                                                                                                        |
| GESTION PUBLIQUE                                                                                                                                                                                                     | Le Ministre DARMANIN veut mettre fin à la séparation ordonnateur-comptable pour la gestion des collectivités importantes sans assurance de son maintien pour les plus petites.                                                                                                                                                                              | Dégradation du service rendu aux collectivités et aux usagers.                                                                                                                                                                                                                | C'est ni plus ni moins que l'acte de décès de cette filière au sein de la DGFiP.<br>Il est illusoire d'espérer des transferts d'emplois massifs aux collectivités.<br>Ces dernières devront supprimer des dizaines de milliers d'emploi dans le cadre de CAP 2022. |
| INFORMATIQUE                                                                                                                                                                                                         | Mise en place de l'auto dépannage : lors d'un incident informatique (lié au poste de travail ou à l'application), l'utilisateur devra d'abord essayer de s'auto dépanner (les outils mis à sa disposition dans le cadre « tatoo »).                                                                                                                         | Le Parcours d'Assistance Rénové (PAR) ne fonctionne pas et va entraîner une dégradation sans précédent de la qualité du service rendu aux collègues, tout comme des conditions de travail des informaticiens.                                                                 | Externalisation/privatisation,<br><b>réduction/suppression des emplois</b>                                                                                                                                                                                         |
| RECouvreMENT : <ul style="list-style-type: none"><li>➢ Pôles de recouvrement spécialisés (PRS)</li><li>➢ Amendes</li></ul>                                                                                           | A Lille, aucune création de postes liée à l'expérimentation PRS DIRCOFI alors même que les besoins en formations et en emplois avaient été formalisés lors des CT communs locaux.<br>Regroupement des recouvrements forcés pour les débiteurs communs dans des structures de proximité.                                                                     | En concentrant l'essentiel des créances fiscales du département, les PRS favorisent la disparition des postes C3 et C4.<br>Externalisation/privatisation,<br><b>réduction/suppression des emplois</b>                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                    |